Les Rutènes

Les Rutènes

Du peuple à la cité
De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain
150 a.C. – 100 p.C.

COLLOQUE DE RODEZ ET MILLAU (AVEYRON), LES 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2007

Sous la direction de Philippe Gruat, Jean-Marie Pailler, Daniel Schaad

Aquitania
Supplément 25
Bordeaux

Sommaire

Avant-propos	13
Introduction	
	17
Les Rutènes, du peuple à la cité Philippe Gruat, Jean-Marie Pailler, Daniel Schaad	17
Les cadres de l'enquête	
Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste	23
Daniel Schaad	
Le cadre géologique et morphologique du territoire des Rutènes	33
René Mignon	
Histoire de la recherche sur les Rutènes	51
Guylène Malige	
Approches historique, linguistique et toponymique du territoire rutène	73
Jean Delmas	
Les Rutènes par les mots et par les textes	89
Jean-Marie Pailler avec la collaboration d'Alain Vernhet	
Les archers rutènes	103
Guillaume Renoux	
Problèmes de territoire, de l'époque de l'indépendance à la réorganisation augustéen	ine
Du littoral méditerranéen aux contreforts du Massif central, géohistoire de territoires gaulois	113
Dominique Garcia	
Les Rutènes de la fin de l'âge du Fer : études d'histoire et d'archéologie entre Celtique et Méditerranée	123
PHILIPPE GRUAT ET LIONEL IZAC-IMBERT, avec la collaboration de LAETITIA CURE, MATTHEW LOUGHTON,	
Jean Pujol (†) et Guillaume Verrier	
Les Rutènes et la <i>Provincia</i>	179
MICHEL CHRISTOL	
Les Rutènes dans l'Aquitaine d'Auguste	195
Iean-Pierre Bost	

Production et échanges

Étapes et conséquences de l'exploitation minière et métallurgique. Monnaies gauloises, monnaies romaines.	
Le cas Zmaragdus	209
Jean-Marie Pailler	
Extraction et métallurgie de l'étain en Viadène (Nord-Aveyron)	229
Philippe Abraham	
Argent rutène et entrepreneurs romains aux confins de la Transalpine Bernard Léchelon	245
La Maladrerie à Villefranche-de Rouergue (Aveyron) : un exemple de dépôt en milieu minier rutène Jean-Gabriel Morasz et Corinne Sanchez	281
Émission et circulation monétaires chez les Rutènes avant Auguste MICHEL FEUGÈRE ET MICHEL PY	297
Monnaies et circulation monétaire dans la cité de <i>Segodunum</i> au I ^{er} siècle p. C. VINCENT GENEVIÈVE	313
Quelques remarques à propos des voies de communication rutènes PIERRE PISANI	333
Chronologie, nature et intensité de l'approvisionnement céramique de Javols-Anderitum auprès	
des officines de La Graufesenque sous le Haut-Empire	355
Emmanuel Marot	
T	
Les premières productions gallo-romaines des grands centres arvernes et rutènes : diffusion et évolution	202
de la vaisselle de table gauloise (seconde moitié du I ^{er} siècle a.C début du I ^{er} siècle p.C.) JÉRÔME TRESCARTE	383
L'organisation et la réussite d'un commerce à grande échelle : les sigillées de <i>Condatomagos</i>	
et autres ressources du territoire rutène	423
Martine Genin	723
La poix des Gabales et des Rutènes. Une matière première vitale pour la viticulture de Narbonnaise centrale	
durant le Haut-Empire	431
Stéphane Mauné et Alain Trintignac	7.71
Les meulières protohistoriques et antiques de La Marèze (Saint-Martin-Laguépie et Le-Riols, Tarn) :	
matières premières, modalités d'exploitation et de façonnage, diffusion de la production	461
Christian Servelle et Émilie Thomas	101

Cultes et sanctuaires

Cultes et sanctuaires des Rutènes à l'époque romaine	477
William Van Andringa	
Sanctuaires et religions des Rutènes à l'époque romaine : un état des lieux	483
Jean-Luc Schenck-David	
Les figurines en terre cuite chez les Rutènes d'Aveyron	535
Sandrine Talvas	
Condatomagos ad confluentem	549
Daniel Schaad	
Un prêtre du culte impérial à <i>Segodunum</i> sous le règne d'Auguste : règle ou exception ?	559
Robert Sablayrolles	
Un buste en marbre de Marc Aurèle trouvé à Rodez et le buste de Caligula en céramique sigillée	
de La Graufesenque	573
Jean-Charles Balty	
Les agglomérations	
Entre faits archéologiques et concepts, la recherche sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines PHILIPPE LEVEAU	589
Segodunum - Civitas Rutenorum	603
Daniel Schaad, Lucien Dausse	
Les campagnes rutènes sous le Haut-Empire : la question des agglomérations secondaires	637
Pierre Pisani	
Conclusion	
Conclusion	685
Philippe Griat Ifan-Marie Pailler Daniel Schaad	

Les cadres de l'enquête



Les Rutènes dans la Gaule romaine d'Auguste. En raison des incertitudes qui subsistent sur la date d'accès au rang de cité d'un certain nombre de peuples ou de tribus, il est difficile de donner sans réserve une carte des cités de la Gaule à un moment précis du Haut-Empire. La fourchette chronologique et les thèmes abordés lors de ce colloque ont cependant nécessité de présenter une carte de la Gaule à l'époque julio-claudienne et non aux II° et III° siècles où la structuration territoriale et le nombre de cités sont mieux connus. Nous avons donc tenté cette approche sans en oublier les limites. Avec l'aimable autorisation des auteurs, nous avons utilisé en toile de fond la carte parue dans M. Monteil et L. Tranoy, *La France gallo-romaine*, Coll. Archéologie de la France, Inrap-La Découverte, 2008.

Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste

Daniel Schaad

Lors de la préparation du colloque, il m'est revenu de réaliser la carte du territoire des Rutènes, devant servir de toile de fond des communications et faciliter la confrontation des données issues de thèmes et d'horizons chronologiques différents. La fourchette chronologique retenue pour le colloque - 150 a.C. à 100 p.C. - couvre deux temps forts de l'histoire politique et économique de la Gaule : le siècle qui précède la conquête césarienne, et la période qui suit l'organisation provinciale d'Auguste. Lorsqu'il s'agit de fixer les limites territoriales des peuples et des cités de Gaule, il est convenu d'appliquer la méthode régressive qui pose que les territoires des grandes tribus de la Protohistoire ont servi de cadre à la mise en place des limites des cités antiques et qu'ensuite l'Église a créé ses diocèses d'après les circonscriptions administratives de l'Empire. Bien que de nombreuses recherches nuancent ce postulat¹, cette base de travail permet de délimiter des territoires comparables entre eux. Faire de même pour la cité des Rutènes ne devait donc, a priori, poser aucune difficulté. C'était sousestimer la complexité du dossier et les divergences d'opinion qu'il a suscitées, ce qui finalement conduit

Les connaissances historiques disponibles sur les Rutènes sont réunies dans l'ouvrage d'A. Albenque paru en 1948. Il faut rendre hommage au savant aveyronnais d'avoir en son temps mis en perspective les sources textuelles avec les données archéologiques qu'il avait regroupées dans un premier volume consacré à l'inventaire des sites et découvertes du département de l'Aveyron². Albenque s'était appuyé sur un passage de César (BG, 1.45), qui fait allusion à la défaite des Arvernes et des Rutènes en 121 auxquels le peuple romain avait pardonné sans annexer leur pays en province, pour considérer que le territoire des Rutènes avait des limites bien établies au IIe siècle a.C. et qu'elles correspondaient aux anciens diocèses de Rodez et d'Albi, soit les départements actuels de l'Aveyron et, en grande partie, du Tarn³. Rappelons que le diocèse d'Albi est une création du Bas-Empire et que sa première mention dans les sources textuelles remonte à la Notitia Galliarum. Albenque fait également référence à un autre passage du BG (7.7) qui mentionne des événements

à reprendre les éléments disponibles afin d'étayer les choix retenus pour la réalisation de cette carte. Pour une vue d'ensemble, je renvoie le lecteur aux contributions de M. Christol et de J.-P. Bost.

^{1.} Leveau 2002, 9-10. Chez les Tolosates, la limite orientale de la cité antique ne se superpose pas en tout point à celle du diocèse ecclésiastique (Cf. Labrousse 1968, 321-331 et Sablayrolles 2002, 307-326).

^{2.} Albenque 1947.

^{3.} Albenque 1948, 25 et fig. 1 de la p. 40.

24 LES RUTÈNES, DU PEUPLE À LA CITÉ

de la campagne de 52 : César organise la défense de la *Provincia* menacée d'invasion par les troupes du Cadurque Lucterius envoyé par Vercingétorix. Il fait placer des détachements chez les Rutènes provinciaux (in Rutenis provincialibus), chez les Volques Arécomiques et Tectosages et autour de Narbonne, régions qui confinaient au territoire ennemi. On sait l'impact de ce passage dans les études historiographiques qui ont débouché sur une partition du territoire de ce peuple en "Rutènes provinciaux" et "Rutènes indépendants". Albenque, s'appuyant sur un passage de Cicéron (Pro Fonteio, 3.4), attribue cette partition à M. Fonteius, propréteur des Gaules entre 76 et 74, qui, après avoir réprimé les dernières révoltes dans le Sud de la Gaule liées au soulèvement de Q. Sertorius en Espagne, aurait procédé à l'annexion d'une partie des terres rutènes et fait main basse sur leur trésor. Le territoire annexé serait celui du diocèse d'Albi, soit l'actuel département du Tarn moins la partie située au sud de l'Agout et une enclave dans le département de l'Hérault autour de la commune de Saint-Gervaissur-Mare; en somme, les hautes terres du Ségala et du plateau d'Angles, les grandes vallées fertiles - les terreforts - du Tarn et de l'Aveyron. Ainsi, en reprenant le point de vue de C. Jullian⁴, il contribue à fixer l'idée d'un démembrement des Rutènes en deux entités distinctes dont le bien-fondé ne sera plus guère remis en question.

Le dernier point posé concerne le devenir des Rutènes au moment de la réorganisation provinciale d'Auguste qui délimite l'emprise des *civitates*. Albenque ne suit pas C. Jullian qui pense que l'unité rutène a été reconstituée. Il suppose qu'Auguste a préféré pour des raisons stratégiques conserver la frontière naturelle des hauts plateaux annexés en cas de révolte des peuples du Massif Central auxquels les Rutènes indépendants du Rouergue étaient rattachés géographiquement.

Une autre hypothèse d'É. Griffe⁵, suivi par M. Labrousse⁶, propose de chercher les Rutènes provinciaux dans les limites mêmes de la *Provincia*, en territoire tectosage. Il les situe au nord du Lauragais, dans les terres placées en rive gauche de l'Agout et du Thoré, qui correspondaient au territoire du diocèse de Lavaur formé en 1317 au détriment du diocèse de Toulouse. À la Révolution, cette bande de terre, ne dépassant pas 20 km de large, comprise entre Saint-Sulpice et Albine, fut réunie à l'Albigeois pour former le département du Tarn.

M. Christol, qui a analysé le territoire de la colonie romaine de Béziers, s'est également penché sur le sujet⁷. En s'appuyant sur la liste de Pline qui mentionne (3.37) un *oppidum latinum* des Rutènes, et dont il pense qu'elle traduit une situation ancienne encore en vigueur du temps de l'auteur, il suppose que les Rutènes provinciaux sont restés rattachés à la *Provincia* juqu'à l'époque flavienne et qu'ils se trouvèrent dans le bassin du Jaur et la partie supérieure du bassin minier de l'Orb exploité par une *Societas Rutenorum*.

Une approche archéologique du territoire des Rutènes a été tentée récemment par Ph. Gruat et L. Izac-Imbert⁸. Elle est fondée sur une analyse spatiale des différents types de sites (*oppida*, habitats ouverts...) de la fin de l'âge du Fer et sur les données tirées de la répartition des céramiques d'importation en provenance d'Italie et d'Espagne. Les deux auteurs ont très bien mis en évidence deux grands axes commerciaux reliés à la Transalpine, qui acheminaient des produits méditerranéens par les passages de Millau et de Castres. La plus forte densité de produits campaniens et ibères au sud du Tarn les a incités à placer sur cette ligne hydrographique la limite territoriale entre Rutènes indépendants et provinciaux.

^{5.} Griffe 1953-1954, 49-50.

^{6.} Labrousse 1968, 327-328 et fig. 37.

^{7.} Christol 1998, 214-216 et en dernier lieu Christol 2009, 28-37.

^{8.} Gruat et Izac-Imbert 2002, 66-87 et cf. leur article dans ce volume.

^{4.} Jullian 1920, 22-23.

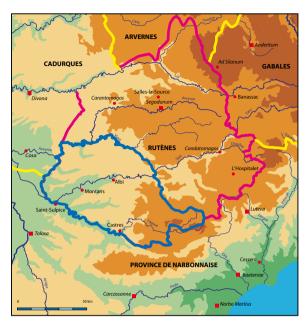


Fig. 1a. Le territoire des Rutènes indépendants (en bleu) selon A. Albenque.



Fig. 1b. Le territoire des Rutènes indépendants (en bleu) selon E. Griffe et M. Labrousse.

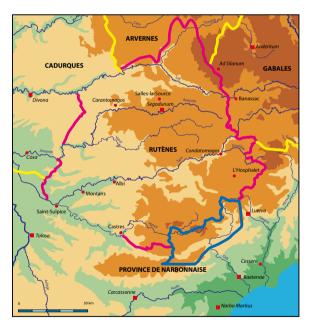


Fig. 1c. Le territoire des Rutènes indépendants (en bleu) selon M. Christol.

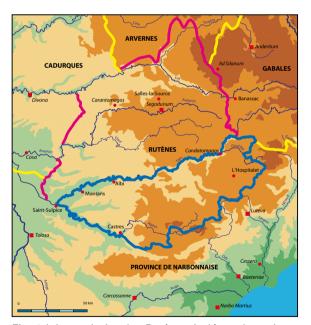


Fig. 1d. Le territoire des Rutènes indépendants (en bleu) selon Ph. Gruat et L. Izac-Imbert.

Cette présentation, volontairement rapide, des différentes positions adoptées sur la question rutène laisse entrevoir plusieurs options possibles dans la localisation et la définition d'un territoire propre à des Rutènes provinciaux: l'emprise du département du Tarn, les terres au sud d'une ligne formée par la rivière du Tarn, le Nord de la cité des Volques Tectosages et le Nord-Ouest du département de l'Hérault (fig. 1a-d).

La carte du territoire des Rutènes que je propose pour l'époque d'Auguste (fig. 2), bien que difficile à démontrer faute d'éléments indiscutables, englobe les diocèses de Rodez et d'Albi, c'est-à-dire le département de l'Aveyron et le département du Tarn sans la partie au sud de l'Agout qui appartenait au diocèse primitif de Toulouse. Je n'ai pas retenu l'hypothèse défendue par A. Albenque d'une partition des Rutènes au niveau du Viaur (le Nord du département du Tarn), pour la simple raison que la cité d'Albi, création du Bas-Empire qui, d'après l'auteur, englobait les terres des Rutènes provinciaux, aurait été en toute logique rattachée au diocèse de Narbonnaise Première, comme le furent les cités de Toulouse, de Nîmes et de Lodève. Ce n'est pas le cas puisqu'elle figure dans la liste des chefs-lieux d'Aquitaine Première. Je n'ai pas non plus retenu la partition au niveau du Tarn du début du Ier siècle a.C. proposée par Ph. Gruat et L. Izac-Imbert, dans la mesure où la concentration d'importations méditerranéennes sur les grands sites implantés le long du cours d'eau, mais aussi bien au-dessus (Rodez, Montmerlhe) qu'en dessous (Castres), traduit le dynamisme économique des Rutènes, mais ne suffit pas à déterminer un découpage politique.

En fait, je n'ai pas souhaité retenir l'idée même d'une partition des Rutènes à la fin de l'âge du Fer en deux groupes distincts, dans la mesure où cette partition serait en contradiction avec ce que l'on peut aujourd'hui supposer (et non affirmer) de l'organisation territoriale des communautés gauloises. Le seul passage évoquant sans ambiguïté possible des Rutènes provinciaux est celui de César

(BG, 7.7)⁹: "Entre temps Lucterius le Cadurque, envoyé chez les Rutènes, rallie cette nation aux Arvernes. Ayant poussé jusque chez les Nitiobroges et les Gabales, il reçoit des otages de chacun d'eux, lève une troupe nombreuse et se dirige vers la Province pour attaquer Narbonne. L'ayant appris, César estima devoir changer tous ses plans et partir pour Narbonne. Arrivé sur place, il rassure les gens effrayés et installe des garnisons chez les Rutènes provinciaux¹⁰, les Volques Arécomiques, les Tolosates et autour de Narbonne, dans les lieux frontaliers au territoire ennemi. Il utilise une partie des troupes de la Province et fait venir en renfort l'armée qu'il avait amenée d'Italie chez les Helviens voisins des Arvernes".

Il n'y a là aucune allusion explicite à un démembrement des Rutènes qui serait d'ailleurs en contradiction avec un autre passage dans lequel César précise que l'unité rutène est maintenue en 121. Faut-il alors concéder un vaste territoire aux "Rutènes provinciaux" et doit-on forcément les situer à l'intérieur des limites de la *Provincia*? Strabon, historien et géographe contemporain d'Auguste, n'y fait aucune allusion dans sa liste des peuples rattachés à l'Aquitaine (4.2.2). Il indique que les Rutènes et leurs voisins les Gabales confinent (*plèsiazousi*) à la Narbonnaise. *Plèsiazein* revient souvent chez Strabon pour situer géographiquement des peuples ou des lieux les uns par rapport aux

^{9.} Interim Lucterius Cadurcus in Rutenos missus eam civitatem Arvernis conciliat. Progressus in Nitiobroges et Gabalos ab utrisque obsides accipit et magna coacta manu in provinciam Narbonem versus eruptionem facere contendit. Qua re nuntiata Caesar omnibus consiliis antevertendum existimavit ut Narbonem proficisceretur. Eo cum venisset, timentes confirmat, praesidia in Rutenis provincialibus. Volcis Arecomicis, Tolosatibus circumque Narbonem, quae loca hostibus erant finitima, constituit, partem copiarum ex provincia supplementumque quod ex Italia adduxerat in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire iubet: texte latin établi par L.-A. Constans.

^{10.} Je préfère traduire le qualificatif "provincialibus" par "provinciaux", plutôt que par "de la Province" comme l'a proposé L. A. Constans, bien que dans le contexte du récit césarien *provincialibus* ne puisse renvoyer qu'aux gens de la *Provincia*, puisque le territoire de la Gaule n'est devenu provincial qu'avec Auguste.

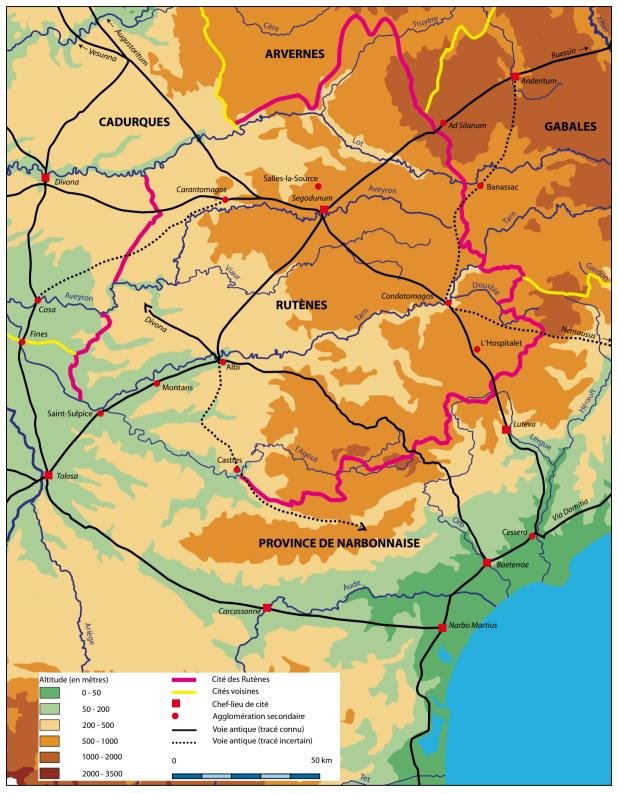


Fig. 2. Le territoire des Rutènes sous Auguste selon D. Schaad. La datation du réseau routier antique n'est pas assurée.

28 LES RUTÈNES, DU PEUPLE À LA CITÉ

autres et désigner ainsi "les voisins". Ce même verbe a aussi un sens un peu différent : "avoir commerce avec", "être l'ami de". Dans la liste de Pline, dont l'*Histoire naturelle* est dédiée au futur empereur Titus en 77 p.C., les Rutènes sans distinction sont rangés parmi les *oppida latina* de Narbonnaise¹¹. Ils auraient reçu ce privilège avec d'autres peuples et cités sous César, en récompense de leur soutien à la cause romaine face à la menace représentée par l'armée gauloise du Cadurque Lucterius en 52¹². Mais plus loin, Pline (4.33) les range parmi les peuples de l'Aquitaine limitrophes de la Narbonnaise¹³. Cette apparente contradiction a servi d'argument complémentaire aux chercheurs favorables à la thèse d'un démembrement des Rutènes.

L'élément principal entrant en ligne de compte dans cette réflexion repose sur la notion de territoire que l'on prête à la société gauloise traditionnelle et sur les limites que l'on donne à la province de Gaule transalpine. Ce sujet a mobilisé nombre d'historiens et les débats sont loin d'être clos : des tendances se sont affirmées, s'appuyant essentiellement sur une modélisation du fonctionnement territorial à partir des données archéologiques et d'une analyse spatiale pour les spécialistes de la Protohistoire récente, sur les sources textuelles et épigraphiques pour les historiens de l'Antiquité. La difficulté dans la confrontation des résultats de ces deux

approches est réelle et relève de l'imprécision et de la nature différente des données, mais aussi d'une documentation épigraphique romaine obéissant à des critères idéologiques et administratifs spécifiques. Elle ne renseigne donc que très rarement sur l'organisation de la société gauloise d'avant la conquête césarienne¹⁴. Un postulat réunit cependant le plus grand nombre de chercheurs : il n'y a pas d'oppidum, de cité ou de province sans territoires assujettis. Le problème est plus épineux lorsque l'on cherche à délimiter les territoires en question, dont l'importance et le statut pouvaient dépendre de bon nombres de critères nous échappant aujourd'hui¹⁵. Pour ce qui concerne notre propos sur les Rutènes et sans entrer dans les débats16, nous retiendrons avant tout, pour l'époque de La Tène finale (150-30 a.C.), qu'il serait sans doute illusoire de vouloir concéder aux Rutènes un territoire administrativement délimité et dirigé par un pouvoir central comme ce sera le cas sous le principat d'Auguste. L'époque envisagée a livré un maillage complexe d'oppida et d'agglomérations ouvertes, désignés à partir de 52 par César sous le terme d'urbs17, dont l'aire d'influence est inconnue mais se trouvait forcément concentrée autour de chacun de ces centres du pouvoir¹⁸. Il n'y a donc pas à proprement parler de territoire unifié, mais une juxtaposition de territoires de plus ou moins grande superficie, aux contours sans doute variables, contrôlés par une aristocratie guerrière et/ou commerçante, détentrice richesses et du pouvoir et regroupée au sein d'une organisation fédérative. Dans ces conditions, parler d'un démembrement du territoire des Rutènes pour une période aussi précoce ne me paraît pas pertinent.

Il est admis par ailleurs qu'aux époques antérieures au Principat, le terme de "provincia"

^{11.} In mediterraneo coloniae Arelate Sextanorum, Baeterrae Septimanorum, Arausio Secundanorum, in agro Cavarum Valentia, Vienna Allobrogum. Oppida Latina Aquae Sextiae Salluviorum, Avennio Cavarum, Apta Iulia Vulgientium, Alebaece Reiorum Apollinarium, Alba Helvorum, Augusta Tricastinorum, Anatilia, Aerea, Bormani, Comani, Cabellio, Carcasum Volcarum Tectosagum, Cessero, Carantorate Meminorum, Caenicenses, Cambolectri qui Atlantici cognominantur (Pline 3.36), Forum Voconi, Glanum Libii, Lutevani qui et Foroneronienses, Nemausum Arecomicorum, Piscinae, Ruteni, Samnagenses, Tolosani Tectosagum Aquitaniae contermini, Tasgoduni, Tarusconienses, Umbranici, Vocontiorum civitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti, oppida vero ignobilia XVIIII, sicut XXIIII Nemausiensibus adtributa (Pline 3.37).

^{12.} Goudineau 1980, 91-92 et 1998, 191-193.

^{13.} Pictonibus iuncti autem Bituriges liberi qui Cubi appellantur, dein Lemovices, Arverni liberi, Vellavi liberi, Gabales. rursus Narbonensi provinciae contermini Ruteni, Cadurci, Nitiobroges Tarneque amne discreti a Tolosanis Petrocori (Pline 4.109).

^{14.} Christol, 51-65 (in D. Paunier 2006).

^{15.} Nous renvoyons à la notion de territoire discutée dans Leveau 2002.

^{16.} Nous renvoyons pour cela aux synthèses rédigées par D. Paunier, P. Le Roux, M. Tarpin, M. Christol, X. Lafon et J.-L. Fiches (*in* D. Paunier 2006).

^{17.} Fichtl 2005, 11-20.

^{18.} Gruat et Imbert dans les actes de ce colloque.

désigne dans son sens premier la mission donnée à un magistrat et n'a pas de contenu géographique précis19. Bien que cette mission ait dû forcément impliquer un territoire, la question qui me paraît devoir être posée ici est si cette mission pouvait être concédée à des aristocrates ou des membres de la société rutène ayant pris une part active dans les échanges commerciaux et politiques avec les marchands italiens et le pouvoir romain ? En quelque sorte, des alliés de Rome, des "Friendly Kings" comme les surnomment les chercheurs anglais, dont on peut supposer l'existence chez les Rutènes au travers de Tatinos et de L. Munatius Attalus. Tous deux ont occupé vers 50 a.C., ou peu après, des fonctions de magistrats locaux reconnus par Rome, dont la légitimité se traduit dans un monnayage frappé à leur nom, avec une iconographie romaine se démarquant des types monétaires précédents d'inspiration gauloise pour Tatinos. L'hypothèse de M. Feugère et M. Py qu'ils aient pu être d'anciens obsides, garants d'alliances entre Rutènes et Romains avant ou pendant les événements de la Guerre des Gaules, est fortement étayée par le rapprochement qui s'impose entre L. Munatius Attalus et le général de César et proconsul des Gaules L. Munatius Plancus²⁰. On pourrait même envisager qu'à la fin des hostilités, Attalos a été placé par le proconsul à la tête d'un territoire rutène provincial et reçu à l'occasion la citoyenneté romaine en adoptant le nom de cette illustre famille sénatoriale et en latinisant son nom d'origine gauloise. Cette hypothèse m'est suggérée par le rapprochement qui s'impose entre les monnaies d'Attalus et le monnayage d'époque julio-claudienne de dynasties royales contrôlant des territoires du sud-est de la Bretagne pour le compte du pouvoir impérial²¹. Une inscription du règne d'Auguste trouvée à Rodez nous livre le nom malheureusement mutilé d'un autre Rutène ayant accédé à la citoyenneté romaine. Il s'agit sans doute d'un prince local, puisque son père portait le suffixe de $-rix^{22}$. Une telle situation ne serait pas pour nous étonner. Les recherches récentes sur deux grandes agglomérations rutènes - Rodez-Segodunum et Millau-Condatomagos – présentant une continuité d'occupation à partir du IIe siècle a.C. ont mis en évidence la précocité de la romanisation d'une aristocratie locale qui se traduit sur le terrain par la mise en évidence de constructions italiques qui remontent au moins au milieu du Ier siècle a.C.23 Elle est le résultat d'une économie florissante sous contrôle rutène en relation avec l'Italie, induite par l'exploitation des ressources minières et un important commerce transversal entre la Méditerranée, les Cadurques, les Gabales et le puissant peuple arverne. Ce n'est pas un hasard si les grands centres de fabrication de céramiques sigillées de l'empire ont été par la suite installés dans la cité des Rutènes à Millau et Montans, tous deux placés sur d'anciens axes commerciaux protohistoriques, et si les mines rutènes avaient été intégrées au domaine impérial (CIL, XIII, 1550)²⁴.

Cette reconnaissance par Rome d'une élite rutène pouvait rejaillir sur le domaine ou la ville (oppidum) dont elle était propriétaire et constituer autant de points de fixation provinciale au sein du vaste territoire rutène dont les limites à l'époque gauloise n'étaient pas aussi clairement établies que sous l'Empire. Le choix de Segodunum comme cheflieu de civitas à l'époque impériale pourrait trouver son explication dans cette situation particulière, ce qui ferait de cette ville un candidat idoine au titre d'oppidum latinum des Rutènes dont Pline (3.37) se fait l'écho un siècle plus tard.

En raison du rôle éminemment économique et fédérateur sur un plan religieux et politique qu'a pu jouer *Condatomagos* dès le II^e siècle a.C., cette agglomération double (ville de confluent en

^{19.} Repris dans Ebel 1976, 42-44; sur ce sujet et pour un point de vue équivalent sur la cité de Toulouse, cf. Sablayrolles 2002, 307-326. *Contra* Bertrand 1989.

^{20.} Labrousse 1978.

^{21.} Cf. Creighton 2006, 14-45 et sa bibliographie.

^{22.} Suffixe latinisé en -rigis sur l'inscription ; cf. Sablayrolles 1994, 49-53 et fig. 31.

^{23.} Schaad et Vernhet 2007, 70-73; Schaad et Dausse, Segodunum

⁻ Civitas Rutenorum dans les actes de ce colloque.

^{24.} Genin et Schaad, dans Genin 2007, 351-354.

30 LES RUTÈNES, DU PEUPLE À LA CITÉ

plaine et oppidum) pourrait également prétendre au statut de ville de droit latin. Dans le texte de Pline, il n'est pas précisé si pour les Rutènes il est question d'un ou de plusieurs oppida latina, on ne peut donc exclure cette deuxième possibilité, ou tout autre, comme l'oppidum de Montans. Lieu de pouvoir et d'échanges dès le IIIe siècle a.C., second grand centre rutène de production de céramiques sigillées sous Auguste, le site bénéficie d'un transfert de compétences depuis les ateliers italiques avec l'arrivée et l'installation de potiers à la fin du I^{er} siècle a.C.²⁵ Les collaborations qui se sont établies à l'époque impériale entre les deux ateliers rutènes et l'organisation de la diffusion de leurs productions sont le fruit d'un contrôle maîtrisé par de puissantes instances commerciales au rayonnement à l'échelle de l'Occident romain²⁶. Cette situation particulière n'est pas seulement liée à la présence des matières premières nécessaires à la fabrication des vases, mais elle est la conséquence de liens de clientélisme et d'alliances tissés par l'élite rutène avec la société romaine bien avant le Principat d'Auguste.

Ainsi, plutôt que de se représenter l'existence de Rutènes provinciaux au I^{er} siècle a.C. comme le résultat du démembrement et de l'annexion massive d'une partie cohérente du pays des Rutènes, il est permis de proposer une piste de réflexion qui tienne compte de la réalité économique et politique de ce peuple, et selon laquelle les Rutènes provinciaux résideraient dans des villes correspondant à des lieux de pouvoir et de contacts commerciaux entre la Province, les Rutènes et, à travers eux, les peuples gaulois, situés au nord. Lors des événements de 52, ne pouvaient-ils donc pas être des Rutènes provinciaux qui avaient la mainmise sur le commerce local et noué des alliances avec le pouvoir romain, mais dont on pouvait craindre la défection?

^{25.} Martin 1996, 17-18.

^{26.} Genin 2007, 300, 351-354.

Bibliographie

Albenque, A. (1947) : *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron,* Rodez.

Albenque, A. (1948): Les Rutènes, études d'histoire, d'archéologie et de toponymie gallo-romaines, Rodez.

Bertrand, J.-M. (1989): "À propos du mot provincia/: étude sur les modes d'élaboration du langage politique", *Journal des Savants*, 3-4, 191-215.

Christol, M. (1998) : "Cités et territoires autour de Béziers à l'époque romaine", in : *Cité et territoire II*, Colloque européen de Béziers, 24-25 octobre 1997, 209-222.

Christol, M. (2009) : "Géographie administrative et géographe humaine entre Rhône et Pyrénées", in : *Espaces et sociétés à l'époque romaine entre Garonne et Ebre*, Actes de la table ronde de Pau, 26-27 janvier 2007, Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes, Hors série 4, 28-37.

Creighton, J. (2006): *Britannia, The creation of a Roman province,* Ed. Routledge, Londres-New-York.

Ebel, Ch. (1976): Transalpine Gaul, the Emergence of a Roman Province, Leyde.

Genin, M., dir. (2007) : La Graufesenque (Millau, Aveyron). II. Sigillées lisses et autres productions, Éditions de la Fédération Aquitania, coll. Études d'archéologie urbaine, Bordeaux (2º éd. 2008).

Goudineau, Chr. (1980) : "Le réseau urbain", in : Duby, G., dir., *Histoire de la France urbaine*, 1, Paris, Ed. du Seuil, 74-100.

Goudineau, Chr. (1998): Regard sur la Gaule, Paris, Ed. Errance.

Griffe, M^{gr} (1953-1954) : "Une hypothèse sur les *Ruteni Provinciales*", *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 45-50.

Gruat, Ph. et L. Izac-Imbert (2002): "Le territoire des Rutènes: fonctionnement et dynamiques territoriales aux deux derniers siècles avant notre ère", in: Garcia, D. & Fl. Verdin, éd.: *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Actes du

XXIV^e colloque international de l'AFEAF, Martigues, 1^{er}-4 juin 2000, Paris, Ed. Errance, 66-87.

Labrousse, M. (1968): *Toulouse antique des origines* à *l'établissement des Wisigoths*, Paris, *BEFAR*, 212.

——— (1978) : Monnaies gauloises d'Attalus, *Pallas*, XXV, XIV-3, 97-105.

Leveau, Ph. (2002): "Les territoires. Un bilan des méthodes d'étude", in: Garcia, D. & Fl. Verdin, éd.: *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale,* Actes du XXIV^e colloque international de l'AFEAF, Martigues, 1^{er}-4 juin 2000, Paris, Ed. Errance, 9-17.

Jullian, C. (1920): *Histoire de la Gaule*, III, Paris, Hachette (2e édition).

Sablayrolles, R. (2002): "Les limites de la cité de Toulouse", in: Pailler, J.-M., dir., *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, EFR, 281, 307-326.

Schaad, D. et A. Vernhet (2007): "Les fouilles de 1950-1954", in: Schaad, D., dir.: La Graufesenque (Millau, Aveyron). I. Condatomagos. Une agglomération de confluent en territoire rutène, Ile s. a.C.-Ille s. p.C., Éditions de la Fédération Aquitania, coll. Études d'archéologie urbaine, Bordeaux (2e éd. 2008), 69-75.